RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 04527
Numéro SIREN : 892 340 969
Nom ou dénomination : FASHION CUBE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 18665

FASHION CUBE
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : 152, Avenue Alfred Motte
59100 ROUBAIX

892 340 969 RCS LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

EXTARIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept juin,
A onze heures.

Les Associés de la société FASHION CUBE se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et par visioconférence, sur convocation qui leur a été faite par le président de la Société (l' « **Assemblée Générale** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée Générale, présents physiquement, avant d'entrer en séance.

Monsieur Alain BOITTIAUX, président de la Société, préside la séance (le « **Président** »).

…/…

Le bureau ainsi constitué certifie la feuille de présence qui fait apparaitre que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint.

L'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

…/…

Monsieur le Président de séance déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

…/…

6. Mandat du président ;
7. …/…
8. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président reconnaît que les documents prescrits par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ont été déposés au siège social, aux fins de consultation, dans les conditions et délais prévus par ces dispositions.

Sur son invitation, l'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

…/…

La lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Après échanges de vues, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

…/…

SIXIEME RESOLUTION
Mandat du président

L'Assemblée Générale **prenant** acte de l'arrivée du terme de Monsieur Alain BOITTIAUX en qualité de président de la société,

décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Alain BOITTIAUX en qualité de président de la société et de nommer en remplacement la société HAPPYCHIC (société anonyme ayant son siège social au 152 avenue Alfred Motte à ROUBAIX (59100), immatriculée sous le numéro 509 508 628 RCS LILLE METROPOLE à compter de ce jour et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à la décision des associés approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

…/…

HUITIEME RESOLUTIONS
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

…/…

« Extrait certifié conforme »
Le président de la Société

DocuSigned by:
Bruno RESSEGUIER
13B14B1E72CA4EB...